



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2015**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE



## Table des matières

1	VISITE DU SITE .....	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	5
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2015 .....	5
5	ACTIONS DE SUIVI.....	5
5.1	Accueil d'un nouveau membre.....	5
5.2	Projet de réhabilitation du faucon pèlerin Mirage.....	5
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WASTE MANAGEMENT.....	7
6.1	Captage, valorisation et traitement du biogaz.....	7
6.2	Reboisement et aménagement sur le site.....	10
7	MISE À JOUR SUR LA LETTRE DE CRÉDIT .....	12
8	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	14
8.1	Registre des plaintes.....	14
8.2	Registre des visites du ministère .....	15
9	DIVERS .....	15
9.1	Enerkem.....	15
10	PROCHAINE RÉUNION .....	16

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Lettre de crédit renouvelée

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISITE DU SITE

La rencontre débute par une visite du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, commentée par M. Ghislain Lacombe ing., directeur de l'ingénierie et de l'environnement, M. Simon Mercier, directeur des opérations, et M. Marc-Olivier Lamothe, gestionnaire en formation chez WM.

Voici les faits saillants de la visite :

Entrée sur le site :

- Une balance mesure le poids des camions à l'entrée et la sortie du site, puisque les clients sont facturés au poids.
- Un détecteur de matières radioactives est aussi présent à l'entrée.
- Des neutralisants d'odeurs ceignent le site, composés d'huiles essentielles mélangées avec de l'eau. Ce système fonctionne selon la direction des vents.

Cellule en opération :

- La cellule actuellement en opération est l'endroit où les activités se dérouleront au cours des prochaines années.
- WM utilise du matériel de recouvrement journalier pour limiter les odeurs, la propagation de débris légers dans le voisinage, et s'assurer que la vermine n'ait pas accès aux déchets.
- Lorsque la cellule sera à pleine capacité, WM procédera au recouvrement final.

Captage, valorisation et traitement du biogaz :

- Les puits captent le biogaz et l'acheminent jusqu'à la station de pompage. Le biogaz est comprimé puis envoyé soit au CFER, soit à l'usine de traitement des eaux, ou encore à la centrale de production d'électricité. Une partie du biogaz sert aussi d'énergie d'appoint pour le complexe des serres Demers. Les surplus de biogaz sont brûlés par la torchère.
- La centrale électrique est composée de cinq génératrices qui fonctionnent au biogaz. Elle produit assez d'électricité pour alimenter 6 500 foyers (7,6 mégawatts).
- Les serres Demers ont une superficie de trois hectares et produisent différentes sortes de tomates. Les serres sont chauffées via la récupération de la chaleur des moteurs, qui sont alimentés par le biogaz. Les serres sont en opération depuis quatre ans déjà.

Gestion des eaux :

- Les eaux sont acheminées au bassin d'accumulation avant d'être traitées dans le réacteur biologique séquentiel (RBS). L'eau prétraitée est ensuite envoyée dans le réseau d'égout de la ville de Drummondville.

Secteurs en reboisement :

- Certains secteurs sur le site ne sont plus utilisés par WM pour l'entreposage de matériel (sable, argile). Ces secteurs sont reboisés dans le cadre de projets réalisés en partenariat avec le GARAF.

Pendant la visite, plusieurs questions et commentaires ont été formulés. En voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous reçu des déchets radioactifs récemment?</i>	M. Mercier confirme que WM reçoit parfois des déchets biomédicaux, comme des gants souillés. WM a aussi reçu des résidus d'équipement de soudure provenant de l'entreprise Marmen, qui étaient légèrement radioactifs.
<i>La cellule active en ce moment est-elle la dernière à avoir été autorisée?</i>	M. Mercier confirme que oui.
<i>Combien d'espace reste-t-il?</i>	M. Mercier indique que la cellule est actuellement remplie à environ 25 % de sa capacité totale.
<i>Recevez-vous des sols contaminés?</i>	M. Mercier explique que les lieux d'enfouissement ont l'autorisation de recevoir des sols qui sont faiblement contaminés.  Ces sols doivent être utilisés pour faire du recouvrement de cellules; ils ne peuvent pas être enfouis.
<i>Quelle sera l'élévation finale de la cellule en exploitation?</i>	M. Mercier indique que le profil final de la cellule active sera similaire à celui de l'ancien site.
<i>Avez-vous reçu de l'amiante qui provient des travaux de la route 55?</i>	M. Mercier indique que non.
<i>Que se passe-t-il avec les études en cours avec l'Université de Sherbrooke au sujet des matériaux de recouvrement?</i>	M. Lacombe rappelle que le projet visait à développer des matériaux de recouvrement permettant d'oxyder, et donc de neutraliser, le méthane qui s'échappe.  Il explique que les résultats sont intéressants. La prochaine étape est de rencontrer le ministère dans le but d'apporter des modifications au règlement provincial.
<i>Quel est le pourcentage de biogaz qui est valorisé?</i>	M. Lacombe indique qu'environ 50 % du biogaz capté est utilisé, le reste étant brûlé par la torçère.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui vous empêcherait d'en valoriser une plus grande partie?</i>	<p>M. Lacombe explique que l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour la centrale électrique obligeait WM à garantir d'être en mesure de fournir, en tout temps et pour 20 ans, la quantité d'électricité prévue au contrat. WM a donc opté pour une quantité plus conservatrice. En théorie, WM pourrait fournir davantage d'électricité à Hydro-Québec la majorité du temps.</p> <p>Par ailleurs, la consommation du CFER et celle des serres n'augmentent pas beaucoup pendant l'hiver.</p>
<i>Pendant combien d'années le site va-t-il produire du biogaz?</i>	<p>M. Mercier estime que le site d'enfouissement va générer une quantité intéressante de biogaz pendant encore 15 ans, et que ces quantités vont aller en diminuant pendant les 5 à 10 années qui suivront.</p> <p>M. Mercier note que plusieurs facteurs sont à considérer, dont le taux d'humidité des déchets enfouis.</p>
<i>Quel est le pourcentage du biogaz qui est capté par WM?</i>	M. Lacombe affirme que 85 à 90 % du biogaz produit par les cellules fermées est capté.
<i>Si vous mettiez plus de puits, est-ce que cela permettrait de capter davantage de biogaz?</i>	M. Lacombe explique ce n'est pas le nombre qui compte. Les puits doivent plutôt être localisés stratégiquement, pour aller chercher le biogaz là où il se trouve.
<i>Est-ce que le fait de capter le biogaz diminue la hauteur des déchets?</i>	M. Lacombe indique qu'il y a toujours de l'affaissement suite à la fermeture d'une cellule.
<i>Les goélands sont-ils attirés par le biogaz? Il me semble qu'il y a moins de goélands maintenant.</i>	M. Mercier explique que la diminution est due au fait que le site d'enfouissement est moins attrayant pour les goélands, puisqu'il y a moins de nourriture disponible avec les mesures qui ont été prises. De plus, il n'y a pas de nids sur le site comme tel.
<i>Avec toutes les quantités de sols que vous excavez, je suppose que vous devez en vendre?</i>	M. Lacombe indique que non, aucun matériel ne sort du site. Les sols sont plutôt entreposés à l'avant du site avant d'être utilisés comme matériel de recouvrement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a un volume limite d'eau (par exemple, un maximum de millimètres de pluie par année) que vos infrastructures de collecte et traitement d'eau peuvent gérer?</i>	M. Lacombe explique que le bassin d'accumulation des eaux a une capacité de 85 000 mètres cubes. Ce bassin n'est jamais plein, puisqu'un certain volume d'eau est pompé chaque jour vers la ville de Drummondville. Ainsi, il reste toujours une marge de manœuvre.
<i>Est-ce que vous prévoyez agrandir les serres agricoles?</i>	M. Lacombe indique que la zone a été choisie de manière à permettre un agrandissement éventuel. Il y aurait donc un potentiel. Toutefois, pour l'instant, aucun producteur n'a démontré d'intérêt.
<i>Le site de WM est à quelle distance de la rivière?</i>	M. Lacombe précise que le site est situé à plus ou moins un kilomètre de la rivière.
<i>Le niveau du bruit généré par WM est-il toujours le même? J'essaie de comprendre d'où vient le bruit que nous entendons parfois.</i>	M. Lacombe confirme que le niveau de bruit est constant.
<i>Est-ce que vous analysez l'eau avant de l'envoyer aux égouts de la ville?</i>	M. Marc-Olivier Lamothe, gestionnaire en formation chez WM, confirme que oui.
<i>Retrouvez-vous des métaux dans les eaux à traiter?</i>	M. Lamothe confirme que oui. Il explique que le zinc est le paramètre indicateur pour ce type d'analyses.
<i>Que faites-vous lors des épisodes de surverse des égouts de la ville (c'est-à-dire lorsqu'il y a de fortes pluies et que des quantités d'eaux usées sont rejetées dans l'environnement sans être traitées)?</i>	M. Lamothe explique que c'est la ville de Drummondville qui contrôle elle-même, avec un système à distance, les quantités ainsi que le moment où elle accepte les eaux en provenance de WM. La Ville ne reçoit donc pas d'eau du lieu d'enfouissement durant ces périodes.
<i>Qu'arrive-t-il avec la sablière?</i>	M. Lacombe mentionne que la sablière est opérée par la compagnie Guilbault, qui détient un permis d'exploitation, mais que le fond de terre appartient à WM.



## **2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

À la suite à la visite du site, M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## **3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Un participant propose de discuter de la compagnie Enerkem au point *divers* de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 2.

## **4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2015**

Le compte rendu de la réunion du 10 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

## **5 ACTIONS DE SUIVI**

### **5.1 ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE**

M. Dussault rappelle que Mme Marie-Pascale Duvieusart, représentante du Bloc Vert, a cédé sa place au sein du comité de vigilance. Il souligne que Mme Duvieusart a été une membre très active du comité pendant plusieurs années.

M. Dussault souhaite ensuite la bienvenue à Mme Suzanne Lévesque, présidente du Bloc Vert, qui remplacera Mme Duvieusart. M. Alex Craft, animateur de la rencontre, suggère de procéder à un tour de table.

Le président du comité, M. Jean-François Milot, mentionne qu'une lettre de remerciements a été préparée et sera envoyée dans les prochains jours à Mme Duvieusart, ainsi qu'à Mme Madeleine Proulx, M. Réal Lemire et M. Daniel Ferland, qui quittent également le comité.

### **5.2 PROJET DE REHABILITATION DU FAUCON PELERIN MIRAGE**

M. Dussault introduit M. Alexandre Brunet, de la compagnie GPF-Faune et en charge de l'équipe de fauconniers, pour présenter une mise à jour sur la réhabilitation du faucon pèlerin Mirage.

M. Brunet rappelle que Mirage a été trouvé alors qu’il était jeune et qu’il avait perdu ses parents. Mirage a été pris en charge par la faculté vétérinaire de l’Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) pour le soigner et s’assurer qu’il puisse voler, puis il a été confié à Marc-André Fortin de la compagnie GPF-Faune pour lui apprendre à chasser et le réhabiliter.

L’une des méthodes consiste à utiliser un cerf-volant auquel est attaché un morceau de nourriture pour apprendre à Mirage à réaliser des vols d’ascension. Par la suite, l’exercice consiste à lancer le cerf-volant en gardant le morceau de nourriture au sol, pour montrer au faucon à effectuer des piqués.

Au cours des prochaines semaines, le nichoir de Mirage sera ouvert de façon progressive. L’oiseau pourra toujours y retourner s’il le souhaite, jusqu’à ce qu’il trouve un autre habitat. Le nichoir sera par ailleurs équipé d’une caméra pour surveiller les allées et venues du faucon.

M. Brunet précise que Mirage est présentement en mue. Sa mise en liberté est prévue en octobre.

La présentation de M. Brunet est disponible à l’annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi avez-vous décidé de remettre Mirage en liberté à l’automne et non pas au printemps?</i>	M. Brunet explique que Mirage est présentement en mue (renouvellement de son plumage) et qu’il faut éviter de lui causer du stress pendant cette période. L’oiseau doit aussi terminer son entraînement avant d’être remis en liberté.  Également, l’hiver ne représente pas un problème pour les faucons pèlerins.
<i>Est-ce que Mirage va demeurer sur le site actuel?</i>	M. Brunet indique que si Mirage trouve un oiseau femelle, il pourrait décider d’aller habiter avec elle.  Chez les oiseaux, c’est la femelle qui choisit l’habitat, et le mâle suit.
<i>Quelle distance peut-il parcourir?</i>	M. Brunet explique que le faucon pèlerin est l’animal ayant le plus grand territoire au monde. Les distances qu’il peut parcourir sont impressionnantes.
<i>Le faucon mange-t-il des goélands?</i>	M. Brunet confirme que oui, mais qu’il préfère les pigeons.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de jours par semaine votre équipe de fauconniers est-elle présente sur le site de WM?</i>	M. Brunet indique que l'équipe est présente sur le site, du lundi au vendredi, soit les jours d'opérations, du lever au coucher du soleil.
<i>Êtes-vous présent même en hiver?</i>	M. Brunet affirme que l'équipe est généralement sur place jusqu'aux Fêtes et revient au début du mois de mars, car il n'y a pas assez de goélands lors de cette période en raison du froid.  M. Brunet précise qu'il nourrit les oiseaux pendant l'hiver, et qu'il avertit son superviseur s'il aperçoit des goélands.
<i>J'aperçois beaucoup d'aigles dans le coin. J'ai pris une photo d'un aigle que j'ai vu près d'ici. Il passe souvent au-dessus de la rivière. Je l'ai aussi vu manger un poisson.</i>	M. Brunet confirme qu'il y aurait deux aigles (pygargues) à tête blanche dans le coin, mais précise qu'il y a davantage d'urubus à tête rouge.

## 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WASTE MANAGEMENT

### 6.1 CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

M. Lacombe explique que tous les lieux d'enfouissement au Québec ont maintenant l'obligation de capter les biogaz produits par la décomposition des matières, pour ensuite les détruire ou les valoriser. Sur le site de WM à Saint-Nicéphore, le biogaz est capté par les puits et aspiré par les soufflantes. Ensuite, une partie du biogaz est valorisé et le reste est détruit par deux torchères.

La présentation est disponible à l'annexe 3.

Voici les faits saillants :

- Deux types d'outils captent le biogaz : les puits verticaux et les tranchées horizontales. Les tranchées sont des tuyaux noirs crépinés (c'est-à-dire avec de petites perforations afin de capter le biogaz dès qu'il est généré) et entourés de pierres.
- Cellules 1 à 4 : en 2009 et 2010, WM a reconstruit tout le réseau de captage du biogaz. WM a constaté une rapide augmentation de la quantité de biogaz entre 2010 et 2015, et une diminution a été notée depuis cette année.

- Cellules 5 et 6 (fermées depuis 2014) : WM a aménagé des puits de captage du biogaz et des tranchées horizontales.
- Zone de la Phase 1 (fermée depuis 20 ans) : WM a noté une diminution importante du biogaz généré.
- Une partie du biogaz capté est valorisé de quatre façons :
  1. Utilisation par le CFER;
  2. Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) 10 mois par année afin de maintenir une température entre 24 et 26 degrés Celsius;
  3. Production d'électricité;
  4. Chauffage des serres Demers.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai de la difficulté à comprendre exactement comment les puits captent le biogaz.</i>	<p>M. Lacombe explique qu'une foreuse creuse un trou allant jusqu'à 35 mètres de profondeur pour y installer le tuyau crépiné (perforations pour capter le biogaz). Une pression négative est appliquée dans le réseau de captage pour aspirer le biogaz.</p> <p>Ensuite, de la pierre nette est placée autour du tuyau et de l'argile est déposée en surface, afin d'éviter que l'oxygène ne s'infilte et que les biogaz ne migrent. En effet, le taux d'oxygène doit être maintenu à moins de 2 % pour éviter les risques d'inflammabilité.</p> <p>Une vanne est installée sur la tête de puits pour contrôler le débit et la concentration de méthane dans le puits.</p>
<i>À quelle fréquence les puits sont-ils vérifiés?</i>	M. Lacombe mentionne que les quelque 200 puits sur le site sont vérifiés et calibrés chaque mois.
<i>À quelle distance (verticalement) installez-vous les tranchées horizontales l'une de l'autre?</i>	M. Lacombe répond que le rayon d'influence d'un puits ou d'une tranchée est de 15 mètres. Ainsi, pour s'assurer que le rayon d'influence permette de capter tout le biogaz qui est généré, la distance entre les tranchées est 30 mètres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la période de temps entre l'entreposage des déchets et le moment où vous commencez à constater du biogaz?</i>	M. Lacombe répond qu'il y a une période d'environ six mois.
<i>Est-ce qu'il y avait une ancienne torchère avant? Fonctionne-t-elle encore?</i>	M. Lacombe confirme qu'il y avait une ancienne torchère à flamme visible, installée en 1993-1994, mais précise que ce type de torchère n'est plus permis.
<i>Avez-vous corrigé le problème de vibration de la torchère?</i>	M. Lacombe répond que oui. Le problème était causé par des volets sur la torchère et un ajustement a été apporté.
<i>Est-ce que les torchères fonctionnent régulièrement?</i>	M. Lacombe précise que les torchères fonctionnent 24h sur 24, à au moins 10 % de leur capacité maximale, sans quoi elles pourraient rouiller.
<i>Donc les torchères fonctionnaient pendant la visite?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Est-ce qu'il y a un filtre à l'extrémité de la soufflante, qui sert à aspirer le biogaz?</i>	M. Lacombe indique que oui; un séparateur enlève toutes les impuretés ainsi que les particules d'eau présentes dans le biogaz, avant de l'envoyer à la torchère.
<i>Utilisez-vous de l'eau pour refroidir les moteurs qui génèrent l'électricité pour Hydro-Québec?</i>	M. Lacombe confirme que oui. L'eau réchauffée est par la suite utilisée pour chauffer les serres Demers.
<i>Est-ce que vous fournissez de l'électricité à Hydro-Québec en continu ou seulement sur demande?</i>	M. Lacombe explique que l'électricité doit être fournie en continu. Par ailleurs, la ligne à haute tension appartient à Hydro-Québec. L'électricité est directement envoyée dans leur réseau de distribution.
<i>S'il y avait une fuite de biogaz, est-ce que cela causerait une odeur particulière?</i>	M. Lacombe confirme que oui, cela causerait une odeur d'œufs pourris.
<i>Est-ce qu'il y a des détecteurs de fuite de biogaz?</i>	M. Lacombe indique qu'il y a effectivement des détecteurs de biogaz dans les bâtiments. En cas de fuite, une alarme sonore et visuelle se déclenche.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En cas de fuite de biogaz, faut-il sortir rapidement du bâtiment?</i>	M. Lacombe explique qu'en cas de fuite, le nez va le sentir très rapidement, plus rapidement même que le détecteur. Les techniciens sont formés sur cet aspect; en cas d'odeur, ils sortent du bâtiment et la pièce est aérée.
<i>C'est potentiellement dangereux? Peut-il y avoir un risque d'explosion, avec une allumette par exemple?</i>	M. Lacombe indique qu'il faudrait une forte concentration de biogaz pour que ça soit dangereux. Les détecteurs et le nez vont avertir avant que ça ne devienne problématique. Il n'y a jamais eu d'incidents.
<i>Au niveau de la sécurité, est-ce qu'il y a une différence entre le biogaz et le gaz naturel?</i>	M. Lacombe explique que WM utilise les mêmes normes que celles pour le gaz naturel lors de la construction des tuyaux et tranchées horizontales.  Les employés qui installent les tuyaux doivent aussi être formés pour pouvoir travailler avec le gaz naturel.
<i>Votre centrale de production d'électricité produit 7,6 mégawatts. Cela permet d'alimenter combien de foyers?</i>	M. Lacombe précise que cela permet d'alimenter environ 6 500 foyers.
<i>Si quelqu'un voulait installer une génératrice au biogaz, est-ce que cela serait possible?  Est-ce que ce serait dispendieux?</i>	M. Lacombe indique que ces projets peuvent être coûteux et doivent être en circuit fermé, sur la propriété de WM.  M. Dussault ajoute que WM n'a pas le droit de vendre de l'électricité aux voisins. Au Québec, toute l'électricité qui est produite doit être vendue à Hydro-Québec.

## 6.2 REBOISEMENT ET AMENAGEMENT SUR LE SITE

M. Lacombe identifie les aménagements réalisés en 2014 et en 2015. Il souligne que l'entretien des arbres fait maintenant partie des travaux d'aménagement effectués en partenariat avec le GARAF.

La présentation et la carte localisant les aménagements figurent à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui réalise les travaux de reboisement sur le terrain?</i>	<p>M. Lacombe explique qu'il s'agit d'étudiants accompagnés par des enseignants de l'école secondaire Jean-Raimbault ayant une formation en biologie.</p> <p>M. Mercier ajoute que des étudiants payés et encadrés par le GARAF viennent aussi faire des travaux de reboisement et d'entretien. Il s'agit de leur emploi d'été.</p>
<i>À quoi servent les trois bassins que nous apercevons sur la carte?</i>	<p>M. Lacombe explique les eaux sont d'abord acheminées au premier bassin a une capacité de 85 000 mètres cubes. Les particules solides sédimentent au fond de ce bassin.</p> <p>Les eaux sont ensuite traitées avec le réacteur biologique séquentiel (RBS), qui est chauffé 10 mois par année pour s'assurer de conserver la bonne température.</p> <p>Les eaux prétraitées sont envoyées vers un autre bassin en attendant d'être acheminées vers les égouts de la ville.</p> <p>Le troisième bassin que l'on peut observer sur la carte peut être utilisé comme un bassin d'aération supplémentaire, au besoin.</p>
<i>C'est le bassin de sédimentation que vous asséchez chaque année?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Chaque année, WM enlève les matières qui se sont déposées au fond de ce bassin.
<i>Quel est le lien entre WM et la compagnie qui opère la sablière?</i>	<p>M. Dussault mentionne que de mémoire, la sablière était déjà propriété de Guilbault lorsque WM a acquis le site, et que WM a conservé le fond du terrain.</p> <p>WM va confirmer cette information et fera le suivi auprès du comité à la prochaine rencontre.</p>
<i>Avec les puits de biogaz, y a-t-il un risque d'affaissement soudain des terrains?</i>	M. Lacombe répond que non, tout a été calculé de façon à s'assurer de la stabilité des pentes.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que vous avez considéré les changements climatiques pour la stabilité?</i></p> <p><i>Par exemple des pluies plus fortes?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que deux éléments dictent la hauteur d'empilement des déchets, soit la visibilité à l'extérieur de la propriété et la stabilité. Tous les paramètres sont testés pour s'assurer qu'il n'y aura pas de basculement, incluant les conditions météorologiques.</p>
<p><i>Qui vous fournit les cornouillers?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que le GARAF fournit les cornouillers à WM.</p>

#### ACTION DE SUIVI :

- Fournir plus d'informations relativement à l'entreprise exploitant la sablière.

## 7 MISE À JOUR SUR LA LETTRE DE CRÉDIT

M. Dussault rappelle qu'une discussion a eu lieu en 2010 avec le comité de vigilance au sujet d'une garantie financière des sommes requises pour la remise en état de la partie fermée du site (phases 1 et 2). Le véhicule convenu est une lettre de crédit bancaire de 11 millions de dollars, renouvelée annuellement.

M. Dussault confirme que WM a renouvelé la lettre de crédit et qu'elle sera déposée au ministère.

La lettre de crédit renouvelée figure à l'annexe 4.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :



Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Pouvez-vous expliquer plus en détail à quoi sert la somme de 11 millions de dollars?</i></p>	<p>M. Dussault explique que le comité de vigilance souhaitait que WM se dote d'un véhicule financier visant à garantir que la réhabilitation environnementale des zones fermées (déjà exploitées) sera réalisée, même dans l'éventualité où WM ne s'acquittait pas de cette responsabilité.</p> <p>Dans un tel cas, le ministère pourrait se servir de la lettre de crédit pour obtenir les sommes nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation. Cette lettre de crédit doit être renouvelée chaque année.</p> <p>En parallèle, WM met de l'argent de côté afin de s'assurer d'avoir les montants nécessaires à la réhabilitation lorsque le site ne générera plus de revenus.</p> <p>Pour la zone 3A (actuellement en exploitation), WM a l'obligation légale de constituer un fonds de fermeture. Cela fait maintenant partie des conditions des décrets pour les nouveaux sites. Ainsi, à chaque fois qu'un camion est pesé sur la balance, un montant est prélevé pour le fonds de fermeture.</p>
<p><i>Cette lettre n'est pas suffisante. En effet, vous n'avez aucune obligation légale de renouveler cette lettre de crédit chaque année.</i></p> <p><i>Lorsque le site sera fermé, rien ne nous garantit que WM continuera à renouveler la lettre. Il y a plusieurs exemples au Québec de compagnies qui ont fermé en repartant avec les fonds de pensions des employés.</i></p>	<p>M. Dussault confirme que WM n'a pas l'obligation légale de renouveler la lettre de crédit. Il s'agit d'une initiative de WM pour répondre à la demande du comité, qui engendre des coûts importants pour WM, soit au-delà de 100 000\$ par année.</p> <p>M. Dussault souligne que jusqu'à présent, WM a toujours rempli ses obligations et ce, pour tous ses sites au Québec et en Amérique du Nord.</p>
<p><i>La nature de la demande du comité était de garantir les fonds advenant que le site ferme.</i></p> <p><i>Est-ce que WM peut s'engager, par exemple, à renouveler la lettre pour 20 ans, tant qu'il y aura du biogaz?</i></p>	<p>M. Dussault rappelle que cette initiative de WM répondait à une demande du comité, et qu'elle engendre des coûts dépassant 100 000\$ chaque année. Est-ce que WM devrait comprendre que le comité ne souhaite plus cette mesure.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cette mesure est satisfaisante mais n'est pas suffisante. Est-ce que vous comprenez notre préoccupation? Nous voulons aussi nous assurer que le tout soit consigné dans le compte-rendu de la réunion.</i>	M. Dussault indique qu'il comprend la préoccupation, mais demande également au comité de comprendre l'effort déployé et la bonne foi démontrée par WM de renouveler chaque année la lettre de crédit, dans un contexte où la compagnie réserve déjà des fonds à l'interne pour la fermeture.
<i>Le fonds de fermeture doit-il servir obligatoirement aux travaux pour la cellule 3A, ou pourrait-il servir aussi à d'autres travaux, par exemple les zones fermées?</i>	M. Dussault explique que le fonds de fermeture de la zone 3A doit obligatoirement être dédié à cette cellule. Ainsi, toutes les dépenses doivent être autorisées pour s'assurer que c'est bien le cas.

#### ACTION DE SUIVI :

- Présenter le renouvellement de la lettre de crédit à la rencontre de l'automne 2016

## 8 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier mentionne que trois plaintes ont été reçues depuis la dernière rencontre du comité de vigilance. Les plaintes portaient respectivement sur les odeurs, le bruit des camions ainsi que les poussières. WM a pris des mesures correctives suite à ces trois plaintes.

Le détail des mesures correctives est disponible à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La personne qui a répondu à ma plainte était à Québec. Je ne suis donc pas convaincu que vous ayez fait l'inspection sur les lieux la journée même. C'est peut-être pourquoi vous avez des doutes sur la direction des vents ce jour-là.</i>	M. Mercier indique que même si la personne de garde se trouve à Québec, celle-ci contacte le technicien sur les lieux responsables de faire l'inspection des lieux et de prendre les mesures.  Toutefois, les données sur la direction du vent sont tirées d'Environnement Canada.

## 8.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Mercier mentionne qu'il y a eu une visite du ministère le 28 juillet 2015. Les opérations de WM étaient conformes et rien de spécial n'a été signalé.

## 9 DIVERS

### 9.1 ENERKEM

Un participant souhaite avoir de l'information sur les technologies développées par Enerkem pour la gestion des déchets.

M. Dussault explique qu'Enerkem est une entreprise de Sherbrooke qui vise à utiliser des déchets pour produire du carburant, plus précisément de l'éthanol qui peut être ajouté à l'essence.

Enerkem a ouvert une usine à Westbury et travaille maintenant avec une entreprise à Edmonton. La compagnie a réalisé une ronde de financement à laquelle WM a participé, pour développer un procédé de combustion à très haute température. Ce projet, encore en mode démarrage, est très complexe et coûteux.

WM a par ailleurs investi dans une demi-douzaine de projets et technologies dans le domaine des matières résiduelles, en espérant aider à les amener à maturité.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il n'y a donc pas encore de percées technologiques significatives chez Enerkem?</i>	M. Dussault confirme que non. WM a investi dans le projet et souhaiterait que cela fonctionne, mais les technologies demeurent très complexes.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>C'est aussi ce que j'ai lu, qu'Enerkem a des défis importants à relever.</i></p> <p><i>J'apprécie l'honnêteté de WM à ce sujet.</i></p>	

## 10 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 25 novembre prochain à compter de 19 h.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai apprécié recevoir le courriel qui nous a avertis des travaux en cours et du risque accru d'odeurs. C'est ce genre de communications qui mène à de bonnes relations avec le milieu.</i></p> <p><i>Quels sont les travaux en cours plus précisément?</i></p>	<p>M. Lacombe mentionne que WM effectue des travaux de raccordement dans les tuyaux recueillant les biogaz. WM doit ainsi réduire la force d'aspiration du biogaz, créant un risque accru d'odeurs.</p> <p>WM a convenu avec l'entrepreneur de réaliser les travaux uniquement le matin, afin de réduire la période où il peut y avoir des odeurs.</p>

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 35.

Dave C. Arseneau  
Rapporteur de la réunion